



MAIRIE D'AUBIGNOSC

04200 SISTERON

Téléphone (92) 64.10.94

HISTOIRE SUCCINCTE DU FOREST

JUIN 83

Peut-on habiter un village sans connaître son origine, son passé, ses anecdotes ?.. Bref, son histoire!.. Le conseil municipal a pensé qu'il plairait à chacun d'entre vous de connaître au mieux tous ces renseignements. C'est la raison pour laquelle nous avons fait des recherches auprès du service des archives départementales pour vous retracer un peu d'histoire.

(En attendant de recevoir un document relatif à AUBIGNOSC dont nous parlerons sur le prochain bulletin, nous commençons aujourd'hui par LE FOREST)

Contrairement à une idée reçue, FOREST signifie hameau et non pas forêt. Le forestage est le territoire d'un hameau. Ces termes géographiques sont particuliers à la Haute-Provence. Ils n'existent pas en dessous du VERDON, mais ils abondent dans la montagne dont la topographie et la culture difficile, exigent de nombreux petits centres d'exploitations agricoles, isolés, éparpillés à travers collines, combes et accidents de terrain. Dans les Hautes Alpes on compte quatre vingt trois FOREST, un seul dans la région de MARSEILLE, aucun dans la région d'ARLES. Les cadastreurs, peu soigneux, du 19ème siècle ont francisé pas mal de FOURES bas-alpins en FORET. Mais la forme latine la plus ancienne remontant à 1302 prouve que le français n'a rien à faire ici car à cette date la langue de PARIS était absolument inconnue en Provence. Il est donc probable que FOREST est un mot provençal dérivé du bas latin FORESTUM qui contient l'adverbe FORIS ou FORAS signifiant : dehors, éloigné.

Voilà, habitants du FOREST l'origine du nom de votre lieu de résidence.

A quelle époque remonte ce petit village? L'absence d'histoire locale et de documents anciens ne permet pas de le déterminer. On sait seulement qu'il existe depuis fort longtemps. Il y a plus de trois siècles, sa petitesse ne l'exempte pas d'avoir un brin d'histoire, emporté qu'il fût dans les tourbillons de la chicane (querelles de mauvaise foi) de plus en plus envahissante au fur et à mesure que, de gré ou de force, la Provence devenait de plus en plus Française. Ce fût à propos d'impôts et de redevances seigneuriales que la chose lui advint entre trois seigneurs, plus ou moins importants, plus ou moins sérieux. En 1601 le notaire VOLONNAIS Jean MAURENC inscrivait deux sommations pour le chevalier GRIFFON, sieur de SAINT CESARY, du FOREST et du BIGNOSC, conseiller du roi au parlement de Provence. Quelle fût la cause de ces sommations? En 1569 GRIFFON avait séjourné à SISTERON pour retirer leurs offices et charges aux protestants. C'est probablement pendant cette période qu'HENRI de GLANDEVEZ seigneur de PEIPIN du BIGNOSC et du FOREST, en échange de quelques services devint le débiteur de GRIFFON. N'ayant pas réglé sa dette au bout de 18 ans le seigneur fût condamné à payer ou à abandonner une partie de son triple fief.

.../...

La situation des seigneurs à cette époque était peu brillante. Comme la plupart des familles nobles des communes de Provence, il était ruiné par les guerres de religion et le mauvais gouvernement Français....! Les créanciers étaient nombreux. L'un des plus remarquables était un riche marchand de MANOSQUE appelé Pierre AUTHEMAN. Ce dernier possédait un avantage sur GRIFFON, il avait dans la place un auxiliaire fort précieux en la personne de son gendre le notaire royal de VOLONNE, Louis MORETTI, qui fit percevoir les redevances auprès des FORESTIERS, et quand GRIFFON arriva ... c'était trop tard....! Mais la chicane ne manquait pas de ressources et GRIFFON dans ce domaine était promoteur. L'exemple venant de haut....! Il ne pouvait être embarrassé car FRANÇOIS 1er lui-même avait multiplié les suppôts (partisans de mauvais dessins) de la basoche (gens de loi) ainsi que les incidents de procédure afin de rendre les procès inextricables. Des milliers de factums (écrits polémiques) furent publiés et l'on retient essentiellement le fameux proverbe :

"MISTRAU, PARLAMEN E DURANSO SOU LEI TRES FLEU DE LA PROVENSO"

(Mistral, Parlement et Durance sont les trois fléaux de la Provence).

Rompu à la procédure GRIFFON instrumenta. Il enjoignit aux "manantz" et "habitantz" du FOREST de ne connaître, reconnaître, et payer qu'à lui les "tasques" censés et services. Cette déclaration fût faite sur la place publique du FOREST, devant le vuits à la pittoresque coiffure pointue. Pour plus de force il interpelle les habitants l'un après l'autre et il nous apprend ainsi qu'il y a trois cents ans, LE FOREST était un peu plus peuplé qu'en 1900.

Les manants nominativement adjurés sont les FERAUD, MELCHIOR, GASPAR et JEAN dit GLAUDAS, MATHIEU, MAYOL, Célestin RICHAUD dont quelques uns existaient encore au FOREST en 1900, en la personne de leurs descendants.

Les documents ne nous apprennent pas comment se termine le règlement de la dette du seigneur. Ce fût sans doute un bon procès, bien mouvementé, bien corsé et dont probablement ni le demandeur ni le "défendeur" ne virent la fin. Il est par contre possible d'imaginer le spectacle de l'époque où toute une population se frottait les mains, face à ces interminables chicanes et en profitait pour ne payer à aucun des trois larrons les "tasques" censés et services litigieux.

La liste des principaux seigneurs sera mentionnée sur le prochain bulletin. Il est intéressant de savoir que sur le document qui nous a servi à rédiger ce brin d'histoire, le dernier nom inscrit est MAUREL André François Xavie en 1789 (date de la révolution). Fût-il le dernier seigneur du FOREST ? qui nous apportera la réponse ?

Nous pouvons encore noter qu'à partir du 16ème siècle, LE FOREST formait une seigneurie distincte et que son église placée sous le signe de la nativité fût construite aux environs de 1680. C'est pendant l'administration du curé d'AUBIGNOSC, Vincent PONS, qu'eut lieu la construction et qu'un chapelain y fût placé.

Quelques années plus tard, les habitants du FOREST exprimèrent à leur évêque de SISTERON le désir d'avoir une paroisse proprement dite. En 1752, une enquête fût ordonnée et le procès verbal mentionne que les motifs invoqués ci-dessous ont été exagérés :

- 1) Eloignement du BIGNOSC supérieur à demi-heure
- 2) Le chemin est impraticable à cause de la boue et de l'eau

.../...

.../...

- 3) Les habitants sont obligés de passer à travers champs pour éviter les mauvais pas
- 4) La plupart des gens du hameau n'ont pas assez de force pour franchir les cinq torrents qui les séparent de la paroisse
- 5) Il y a risque de prendre mal à cause du froid et de la pluie
- 6) On trouve difficilement des personnes pour porter les morts au cimetière
- 7) Les femmes relevant de couches sont en danger de prendre mal et des enfants qu'on allait baptiser sont morts.
- 8) Les vieillards, les enfants, les femmes en instance de maternité ne peuvent assister à la messe et se faire instruire
- 9) Le hameau est si loin qu'on entend même pas les cloches de la paroisse
- 10) Il y a dans le hameau cent quarante habitants sans compter les domestiques

L'évêque n'accepte pas ces arguments tout de suite et ce n'est que deux ans après en 1754 qu'il accéda au désir des habitants.

La révolution de 1789 supprime cette paroisse et jusqu'en 1845 (date où elle fût rétablie) les habitants ont dû payer un prêtre pour dire la messe.

Depuis cette lointaine époque il est passé bien de l'eau sous le pont du RIOU, et le FOREST demeure toujours une charmante localité avec une architecture fort prisée des connaisseurs.

Il y a aujourd'hui environ 100 habitants, ce qui représente environ le tiers de la population de la commune.